

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE178

présenté par
M. Pupponi, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 19, après la deuxième occurrence du mot :

« réhabilitation »,

insérer les mots :

« et la démolition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de coordination.